

Que faire en cas de suspicion de radicalisation ?

Le signaler :

- soit en contactant le Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR) - numéro vert



- soit sur le [site du Ministère de l'Intérieur](#)
- soit en contactant la police ou la gendarmerie : 17 ou 112
- soit en contactant la Préfecture : pref-prevention-radicalisation@tarn-et-garonne.gouv.fr ou 05.63.22.84.40

Le signalement est un acte citoyen, qui sert également à protéger la personne signalée.

En cas de suspicion de départ vers l'étranger

- Solliciter une demande d'opposition à la sortie du territoire ou une demande d'interdiction de sortie du territoire auprès des forces de l'ordre ou des services préfectoraux.
- Si possible, mettre hors de portée de la personne ses pièces d'identité (carte nationale d'identité, passeport).